

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 6 octobre 2020

INFO PRESSE

Matinée de la prévention sur la réforme des services de santé au travail



La direction du Travail et de l'emploi (DTE) organise, mercredi 7 octobre de 8 h à midi, une conférence dédiée à la réforme des services de santé au travail, à l'auditorium du centre administratif de la province Sud, situé route des Artifices à Nouméa.

Les services de santé au travail ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs.

Depuis le 2 juillet 2020, les services de santé au travail répondent à une nouvelle réglementation. Ce cadre réformé et plus moderne permet notamment d'adapter le suivi de l'état de santé des travailleurs à la situation de chacun. Inspirée de la législation nationale et adaptée au contexte calédonien, cette réforme porte principalement sur deux points :

1. Afin d'améliorer la gestion des risques professionnels, le service de santé au travail peut désormais accueillir une **équipe pluridisciplinaire** (médecins du travail, collaborateurs médecins, internes en médecine du travail, intervenants en prévention des risques professionnels et infirmiers).
2. **Le suivi médical du salarié est désormais adapté et décliné en deux niveaux (simple et renforcé) en fonction du niveau de risque.** La visite médicale préalable d'aptitude systématique pour tout recrutement est remplacée par une visite d'information et de prévention, tous les cinq ans au maximum. Seuls les salariés exposés à des risques particuliers doivent se rendre à un examen d'aptitude, renouvelé dans un délai maximal de quatre ans. Deux niveaux sont ainsi créés : le suivi individuel simple, mais qui peut être adapté en fonction de la situation particulière du salarié (handicap, âge, maladie, etc.), et le suivi individuel renforcé.

Programme

8 h - 9 h 30 : présentation du nouveau cadre juridique

9 h 45 - 11 h 30 : les implications (intervention technique du SMIT et du service de santé autonome de la SLN).

Animateurs (agents de la direction du Travail et de l'emploi) :

- Thierry Xozame, directeur adjoint,
- Philippe Di Maggio, chef du service prévention des risques professionnels,
- Aline Vulcan, service des affaires juridiques et du dialogue social.

Cette matinée se déroulera également en **visioconférence** à l'aide de l'application Zoom :
ID de connexion (dès 7 h 30) : <https://us02web.zoom.us/j/88200556991>

Inscriptions :

Vanessa Lagikula : 29 21 48 / vanessa.lagikula@gouv.nc
Philippe Di Maggio : 27 20 07 / 78 73 60.